



Fédération
des Associations
d'Étudiant·e·x·s

Pour une Université de Lausanne fidèle à ses principes : liberté académique et transparence procédurale

Le 30 janvier dernier, la Direction de l'Université de Lausanne (UNIL) a décidé de ne pas reconduire le contrat du professeur Joseph Daher. Il lui est reproché d'avoir prêté sa Campus Card lors de l'occupation du bâtiment Géopolis au printemps dernier. Cette décision fait suite à une enquête menée par la direction de l'UNIL dans les mois précédant l'annonce de son non-renouvellement.

Cette annonce soudaine prive de nombreux et nombreuses étudiant·e·x·s de son enseignement, alors que son cours-séminaire, intitulé « Histoire des relations internationales post-1945 », figure depuis plusieurs mois dans le plan d'études de la faculté de SSP. De plus, les étudiant·e·x·s réalisant leurs mémoires sous sa direction se retrouvent sans supervision du jour au lendemain. Une telle situation soulève des préoccupations légitimes quant aux conditions d'encadrement académique. Par ailleurs, le flou entourant cette décision laisse place à des interrogations : les raisons exactes de cette sanction restent peu claires.

L'université est un espace de savoir, de recherche et de débat critique, où les enseignant·e·x·s et chercheur·e·x·s doivent pouvoir s'exprimer et mener leurs travaux sans crainte de restrictions injustifiées. Dans ce cadre, nous rappelons l'importance d'une procédure transparente et équitable pour toute décision affectant les étudiant·e·x·s ou le personnel académique de l'UNIL. La clarté des processus décisionnels et le respect du droit à la défense sont indispensables pour préserver la confiance de la communauté universitaire et garantir un espace de savoir ouvert et rigoureux.

Nous appelons ainsi à une vigilance accrue afin que ces procédures soient appliquées de manière cohérente et équitable.

Enfin, nous attendons de la Direction des communications claires et transparentes quant à la suite de ces procédures.

Lausanne, le 3 mars 2025